



## Conseil général

### Séance du Conseil général de la Ville de Châtel-St-Denis,

Du mercredi 11 décembre 2019, à 19.30 heures,  
à la salle du Tribunal, av. de la Gare 33

#### Présidence:

**M. Jérôme Volery, Président** – PDC

#### Membres du Bureau:

**M. Jérôme Lambercy, Vice-Président** – UO+PS  
**Mme Charlotte Berthoud, scrutatrice** – PDC  
**Mme Ana Rita Domingues Afonso, scrutatrice** – UO+PS  
**M. Alexandre Genoud, scrutateur** – UDC-PAI  
**Mme Marina Meyer, scrutatrice** – PLR  
**M. Patrice Schneuwly, scrutateur** – UDC-PAI

#### Membres du Conseil général excusés (3/50):

**M. Serge Bochud** – UO+PS  
**M. Roland Mesot** – UDCP-PAI  
**M. Antonio Elviro Soares** – OU+PS

#### Membre du Conseil communal excusé:

**M. Charles Ducrot, Vice-Syndic**, a quitté la séance à 20h30.

#### Conseil communal (9/9, puis 8/9):

**M. Damien Colliard, Syndic**, directeur de l'Administration, des Affaires religieuses, du Personnel, de la Population et de la Sécurité publique  
**M. Charles Ducrot, Vice-Syndic**, directeur des Finances  
**M. Steve Grumser, Conseiller communal**, directeur des Affaires militaires, des Bâtiments et de la Protection de la population  
**M. Thierry Bavaud, Conseiller communal**, directeur de l'Aménagement du territoire, de l'Energie et de l'Environnement  
**Mme Anne-Lise Wittenwiler, Conseillère communale**, directrice de la Santé et des Affaires sociales  
**M. Jérôme Allaman, Conseiller communal**, directeur des Constructions, de l'Economie/industrie/artisanat&commerce et du Tourisme  
**M. Daniel Maillard, Conseiller communal**, directeur de la Gestion des déchets, des Travaux/routes/transports & télécommunication et du Service du feu  
**M. Gabriele Della Marianna, Conseiller communal**, directeur de l'Agriculture, de Chasse et pêche, de l'Economie alpestre et des Forêts  
**Mme Christine Genoud, Conseillère communale**, directrice de la Culture, de la Formation et des Sports & loisirs

#### Absence:

/

#### Rédaction du procès-verbal:

**Mme Nathalie Defferrard Crausaz**, secrétaire du Conseil général



## Séance du Conseil général du 11 décembre 2019

### 1 Ouverture de la séance

2 A 19h30, le Président ouvre la séance du Conseil général du 11 décembre 2019 et salue les membres du  
3 Conseil communal et du Conseil général, les collaborateurs et collaboratrices de l'administration  
4 communale, le public et les représentant-e-s de la presse.

5 Conformément à l'article 38 de la Loi sur les communes (ci-après: LCo) et à l'article 27 du nouveau  
6 Règlement du Conseil général (ci-après: RCG), il est constaté que la séance a été convoquée selon les  
7 dispositions en vigueur.

8 **Le Président.** La convocation du 28 novembre 2019, contenant l'ordre du jour de la présente  
9 séance, vous est parvenue dans les délais légal et réglementaire. La convocation et l'ordre du jour  
10 ont été publiés dans la Feuille officielle no 48 du 29 novembre 2019 et dans l'édition du Messenger  
11 du même jour. Les membres du Conseil général ont également reçu le procès-verbal de la  
12 précédente séance, les sept Messages relatifs à la présente séance, ainsi que les rôles des  
13 propositions et des questions mis à jour.

14 Je rappelle qu'en cas d'empêchement de siéger, selon l'art. 31 al. 1 du RCG, les personnes  
15 empêchées s'excusent auprès du Président ou du secrétariat communal non auprès d'un collègue.  
16 À défaut, la personne sera considérée comme absente.

### 17 **Préambule – Usage des tablettes**

18 *M. Olivier Grangier, Secrétaire général, présente le fonctionnement des tablettes mises à disposition des*  
19 *membres du Conseil général et la manière de se connecter au réseau wifi de la Commune.*

### 20 **Appel**

21 A. Le Président donne le nom des Conseillères et Conseillers généraux qui se sont excusés.

22 B. M. Patrice Schneuwly, pour le Bureau, procède à l'appel.

23 Présents: 47

24 Excusés: 3

25 Absent: 0

26 **Le Président.** Avec 47 membres présents, le quorum est largement atteint. Par conséquent, notre  
27 Conseil peut délibérer valablement.

### 28 **Ordre du jour**

29 **Le Président.** Avant d'aborder l'ordre du jour, j'ai une précision à apporter. M. Charles Ducrot,  
30 Vice-Syndic et Directeur des finances, a émis le souhait de quitter la séance après la présentation  
31 des budgets de fonctionnement et des investissements. Cette demande est justifiée par la  
32 réception en l'honneur de son frère, nommé au poste de Directeur des CFF. Le Conseil communal  
33 ayant cautionné son départ durant la séance, je tiens à vous l'annoncer.

34 Le Président demande s'il y a des remarques d'ordre formel à exprimer quant à l'ordre du jour proposé.

### 35 **Saisine (art. 29 RCG)**

36 **M. Daniel Maillard, Directeur des Travaux, routes, transports et télécommunications.** Comme  
37 vous avez pu le constater sur le tractanda figurant dans la lettre de convocation, le Conseil  
38 communal a décidé de retirer le Message no 78 de l'ordre du jour de la présente séance. En effet,  
39 des éléments nouveaux venant des services cantonaux nous sont arrivés récemment et  
40 nécessitent des analyses supplémentaires. Nous reviendrons donc avec un message  
41 d'investissement lors d'une prochaine séance.



42 **Le Président.** M. Maillard, je vous remercie de votre intervention dont nous prenons note. Y a-t-il  
43 d'autres interventions sur cet ordre du jour? La parole n'étant pas demandée, la discussion est  
44 close. Je sou mets cette proposition au vote du Conseil général.

45 *Vote sur le retrait du Message no 78*

46 **A l'unanimité des 47 membres présents, le Conseil général accepte le retrait du Message no 78.**

47 La demande de modification ayant été acceptée, l'ordre du jour est désormais le suivant:

1. Procès-verbal no 17 de la séance du 9 octobre 2019 – Approbation;
2. Message no 85 – Budget de fonctionnement 2020 – Présentation;
3. Message no 85 – Budget des investissements 2020 – Présentation;
- 3.01 Message no 79 – Route de Montreux – Construction d'un trottoir – Crédit d'investissement de 105 000 francs – Approbation;
- 3.02 Message no 80 – Service de la voirie – Remplacement de la pelle mécanique – Crédit d'investissement de 63 000 francs – Approbation;
- 3.03 Message no 81 – Approvisionnement en eau – Interconnexion avec l'AVGG et la commune de Remaufens – Crédit d'investissement de 830 000 francs – Approbation;
- 3.04 Message no 82 – Service des eaux – Acquisition d'un nouveau véhicule – Crédit d'investissement de 40 000 francs – Approbation;
- 3.05 Message no 83 – Traitement des eau usées – PGEE Mesure 6.9 – Raccordement EU Prautey – Bâtiments hors zone – Crédit d'investissement de 42 000 francs – Approbation;
- 3.06 Message no 84 – Traitement des eau usées – PGEE Mesure 6.10 – Raccordement EU Montmoirin – Bâtiments hors zone – Crédit d'investissement de 5000 francs – Approbation;
4. Message no 85 – Budgets 2020 – Budget de fonctionnement et budget des investissements 2020 – Votes finals;
5. Divers.

## 48 **Communications du Président**

49 **Le Président.** En vertu de l'article 34 al. 5, 6, 7 et 8 RCG, je vous rappelle que *lors des séances, les*  
50 *médias autorisés peuvent, sauf disposition légale contraire, effectuer des prises de son ou d'images et*  
51 *assurer leur retransmission; ils informent au préalable le président et veillent à ne pas perturber le bon*  
52 *fonctionnement de la séance.*

53 Afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, la séance est enregistrée conformément aux  
54 dispositions légales. Je prie tous les intervenants de s'identifier et d'indiquer s'ils interviennent à  
55 titre personnel ou au nom de leur groupe politique et s'il s'agit d'une proposition, d'une question ou  
56 d'une remarque. Lors des interventions, j'invite l'ensemble du Conseil général à bénéficier du droit  
57 qui lui est donné pour s'exprimer tout en tenant des propos convenables et respectueux. Les  
58 textes des interventions doivent être remis à notre secrétaire, Mme Nathalie Defferrard Crausaz,  
59 au terme de la séance ou par voie électronique, en format Word, au secrétariat communal dans les  
60 plus brefs délais.

## 61 **Mutations au sein du Conseil général**

62 Comme vous le savez déjà notre Conseillère communale Anne-Lise Wittenwiler est pour la  
63 dernière fois assise face à vous. Elle a décidé de cesser son mandat au 31 décembre 2019. Elle  
64 cède sa place à notre collègue, Daniel Figini. Je leur adresserai quelques mots en fin de séance.  
65 Nous accueillerons en lieu et place de M. Daniel Figini M. Pascal Tabara, qui a été proclamé élu  
66 par le Conseil communal au soir du 3 décembre 2019.

## 67 **Représentations du Président**

68 Depuis le 9 octobre dernier, j'ai représenté le Conseil général à diverses occasions:  
69 – Du 23 octobre au 26 octobre 2019, je suis devenu un pilier du Comptoir de la Veveyse mais  
70 ne vous méprenez pas j'ai bien dit du Comptoir mais pas de comptoir. En effet, j'ai pu assister  
71 à l'inauguration, à l'apéritif de l'Association Patrimoine Gruyère-Veveyse, à ceux des TPF et  
72 des 4 Piliers. Je tiens à remercier tous ces hôtes pour leur invitation et les organisateurs de ce  
73 5<sup>e</sup> Comptoir de la Veveyse pour le soin et la qualité apportés à cet événement. Nous pouvons  
74 être fiers de cette manifestation suite à tous les échos élogieux entendus. Le samedi, j'ai



- 75 participé à la remise des Mérites sportifs châtelais également en ces lieux: je fus très étonné  
76 par le nombre de sportifs d'exception que comptent nos associations sportives locales. Je  
77 tiens à remercier les organisateurs de cet événement et tout spécialement Mme Christine  
78 Genoud très à l'aise comme animatrice;
- 79 – Le samedi 16 novembre, j'ai pu constater combien les amoureux de la montagne savent  
80 recevoir. J'ai participé à la traditionnelle soirée du Club alpin au chalet des Pueys avec au  
81 menu la cochonaille, - repas peu propice, à mon avis, aux montagnards. J'adresse mes  
82 sincères remerciements au Club alpin pour tout ce que ses membres font dans notre région et  
83 pour leur sérieux dans l'entretien du chalet des Pueys. Encore un merci à Pierrot, ici présent,  
84 pour le succulent repas;
- 85 – Le jeudi 21 novembre, notre Président du Grand Conseil, M. Roland Mesot, a invité le Bureau  
86 du Conseil général à assister à une séance du Grand Conseil. Une délégation constituée de  
87 Charlotte Berthoud, Patrice Schneuwly, Nathalie Defferrard Crausaz et moi-même est montée  
88 vers la capitale. J'ai pu constater que les débats sont plus animés et les parlementaires plus  
89 dissipés qu'en ce lieu. Nous avons terminé notre matinée autour d'une fondue au Café du  
90 Gothard. Roland, malgré ton absence, je tiens à te féliciter pour ton année de présidence et  
91 ton invitation;
- 92 – Le 26 novembre, notre Vice-Président, M. Jérôme Lamercy, m'a remplacé à l'inauguration de  
93 la nouvelle Coop. Sois remercié!;
- 94 – Le 4 décembre, j'ai participé à l'Assemblée générale de Monte-pente de Corbetta SA. J'ai pu  
95 constater tout le sérieux du comité et toute la gratitude qu'il a envers les élus locaux. Avec leur  
96 rigueur et leurs compétences, la SA va remonter la pente.

97 Ce soir, j'ai une pensée particulière envers toutes les personnes qui ont été touchées par un deuil  
98 dans leur famille ou dans leur entourage et, en particulier, pour notre collègue M. Nicolas Genoud  
99 suite au décès de sa maman. Soyons heureux d'avoir pu partager un moment de leur vie et pour  
100 les honorer, je demande à l'assemblée de se lever pour observer une minute de silence.

101 Le plénum se lève et observe quelques instants de silence.

## 102 **01 Approbation du procès-verbal no 17 de la séance du Conseil général du 9 octobre 2019;**

103 **Le Président.** Y-a-t-il des remarques sur ce procès-verbal?

104 **Mme Elena Pilloud (UO+PS).** J'ai une remarque concernant la page 12 ligne 512. Deux espaces  
105 blancs font penser qu'il manque deux noms, à moins qu'il ne s'agisse d'une petite erreur de mise  
106 en page.

107 **Le Président.** Y-a-t-il d'autres remarques ?

108 Tel n'étant pas le cas, la discussion est close.

109 **Le Président.** Mme la Secrétaire a pris acte et, le cas échéant, apportera les compléments  
110 nécessaires.

111 **Vote**

112 **Sous réserve de l'éventuelle modification consécutive à la remarque de Mme Pilloud, ledit procès-**  
113 **verbal est adopté à l'unanimité des 47 membres présents.**

114 **Le Président.** Je remercie Mme N. Defferrard Crausaz pour la rédaction de ce procès-verbal.

## 115 **02 Message no 85 – Budget de fonctionnement 2020 – Présentation;**

116 **Le Président.** Je cède la parole à M. Ducrot, Vice-Syndic et Directeur des Finances.

117 **M. Charles Ducrot, Vice-Syndic, Directeur des Finances.** J'ai le plaisir de vous présenter ce soir,  
118 en collaboration avec Mme Chantal Vasta, Cheffe du Département des finances, le résultat du  
119 budget de fonctionnement 2020. Je tiens tout d'abord à préciser qu'il s'agit du dernier budget qui a  
120 été effectué selon les normes MCH1. Nous allons passer au MCH2 pour le budget 2021 qui  
121 présentera de nombreuses modifications. Nous vous informons que le Service des finances



122 bénéficie déjà d'un nouveau programme informatique qui induit la modification de numérotation des  
123 rubriques comptables. Ce nouveau programme sera d'une grande aide dans l'établissement du  
124 budget 2021.

## 125 **RÉSULTAT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2020**

126 **M. Charles Ducrot, Vice-Syndic, Directeur des finances.** Le Conseil communal est vraiment  
127 satisfait de vous présenter un budget qui atteint l'équilibre, résultat de ses discussions. Les charges  
128 de fonctionnement s'élèvent à 45 658 100 francs, présentant une augmentation de 4,9%. Pour  
129 rappel, le budget 2019 présentait une augmentation de 8,26%. Les revenus atteignent 45 820 090  
130 francs, soit une augmentation de 4,4%. Par conséquent, nous vous présentons ce soir un bénéfice  
131 de 161 990 francs.

132 Pour rappel, le budget 2019 présentait un bénéfice de 235 450 francs. Lors de la première lecture  
133 du Conseil communal, le déficit s'élevait à 363 000 francs. Vous pouvez donc constater qu'un effort  
134 a été consenti pour atteindre l'équilibre. En 2019, nous avons un déficit en première lecture de  
135 993 000 francs. Ce budget très précis est issu du travail des services, que je tiens à mettre en  
136 valeur.

137 Le budget de fonctionnement sans les imputations internes et les prélèvements aux réserves,  
138 prévoit des charges de fonctionnement de 40 123 390 francs, soit une augmentation de 6,62%,  
139 équivalant à + 2 491 100 francs, ce qui est assez conséquent. Le budget 2019 présentait une  
140 augmentation de 4,2%. Les revenus de fonctionnement quant à eux augmentent de 2 407 710  
141 francs, soit de 6,36%. C'est donc l'augmentation des revenus qui nous permet d'atteindre  
142 l'équilibre.

143 **Mme Chantal Vasta, Cheffe du Département des finances.** Avant d'entrer dans le détail du  
144 budget de fonctionnement 2020, voici un aperçu de l'évolution des charges nettes par nature.  
145 Comme vient de le préciser M. Charles Ducrot, les charges nettes et les revenus nets ne tiennent  
146 pas compte des imputations internes, des attributions ou des prélèvements aux réserves.

147 Tout d'abord, nous constatons que la proportion par nature entre le budget 2019 et le budget 2020  
148 varie très peu et ce, malgré l'augmentation des charges de près de 2,5 millions de francs. La part  
149 des charges du personnel représente un peu moins du quart des charges totales, soit 22%. Cette  
150 proportion est semblable à celle du budget 2019, alors que le cumul des participations et des  
151 subventions aux collectivités publiques représente un peu moins de la moitié des charges, soit le  
152 47%. En revanche, ces charges augmentent par rapport au budget 2019, puisqu'en 2019, ces  
153 charges représentaient 45% des charges totales.

154 En ce qui concerne l'évolution des revenus nets de fonctionnement, les revenus fiscaux 2020  
155 constituent la plus grande part du gâteau avec 69% des revenus, alors qu'en 2019 leur part  
156 s'élevait à 68%. C'est dans cette nature que nous enregistrons la plus grande partie de  
157 l'augmentation de nos revenus avec 1 952 000 francs.

158 **M. Charles Ducrot, Vice-Syndic, Directeur des Finances.**

### 159 **Charges par nature**

160 *30. Charges de personnel:* cette rubrique représente un peu moins que le quart des charges  
161 totales, soit 22%. Elle connaît une augmentation de 5,03% et passe à 9 100 940 francs dans le  
162 budget 2020. Un effort a été consenti par le Conseil communal pour doter les services communaux  
163 du personnel en fonction de l'augmentation de la population.

164 *32. Intérêts passifs:* cette rubrique connaît une diminution de 7,96% et représente un montant de  
165 740 000 francs. La Commune continue de bénéficier de taux d'intérêts très intéressants.

166 *33. Amortissements:* ils sont aussi en diminution de 9,47% malgré l'amortissement prévu pour  
167 l'école des Pléiades.

168 *39. Imputations internes:* ce chapitre connaît une augmentation de 13,68% et présente un écart de  
169 588 300 francs par rapport au budget 2019. Cette rubrique concerne les travaux effectués par les  
170 services communaux (+ 38 000 francs), les charges sociales (+ 39 000 francs), les taux d'intérêts  
171 pris en compte pour le budget 2020 (- 128 000 francs). Le taux moyen actuel est de 1,25%. La  
172 Commune a pu renouveler ses emprunts à des taux plus favorables. Le budget 2019 tablait sur un  
173 taux de 1,7%. Parfois, la Commune bénéficie même de taux négatifs. Les amortissements  
174 augmentent de 623 000 francs, montant prévu pour l'amortissement de l'école des Pléiades. Ce



175 montant figure dans les imputations internes mais sera reporté sous le chapitre comptable de la  
176 formation. Un montant de 16 000 francs concerne les travaux à faire dans la Halle triple et pour le  
177 restaurant.

178 **Revenus par nature**

179 40. *Impôts*: les impôts sur le revenu et la fortune augmentent de 7,54% et s'élèvent à 27 849 650  
180 francs.

181 42. *Revenus des biens*: ce chapitre enregistre une diminution de 273 060 francs (-17,45%) et  
182 présente un montant de 1 292 020 francs. Nous essayons une perte de revenus locatifs liée au  
183 CAB. Des locataires quittent nos locaux, dans lesquels des travaux devront être faits.

184 45. *Dédommagements collectivités*: ce chapitre enregistre une hausse de 29,01% et atteint la  
185 somme de 2 154 940 francs. Cet écart est dû à la mise en application du Projet fiscal 17 (PF17).

186 48. *Prélèvement réserves*: la contrepartie de cette rubrique se trouve dans les *Charges par nature*.  
187 Elle atteint 645 000 francs, soit une diminution de 62,27%. Des réfections de routes et des études  
188 étaient intégrées dans les montants du budget 2019.

189 Le total des revenus s'élève à 45 820 090 francs, soit +4,4%.

190 **Budget de fonctionnement 2020 – Comparaison par service**

191 **M. Charles Ducrot, Vice-Syndic, Directeur des Finances.** Sans entrer dans les détails, nous  
192 vous présentons une comparaison des budgets 2019 et 2020 par service. Le *Chapitre 0*  
193 *Administration* enregistre une augmentation de 246 660 francs, soit de +9,69% et atteint 2 791 980  
194 francs. Deux Services connaissent une diminution: 1. *Ordre public* - Fr. 744 790 (-2,34%) et 7.  
195 *Protection et aménagement, Environnement* 426 940 francs (-21,59%). Le *Chapitre 2.*  
196 *Enseignement et formation* connaît une forte hausse (+13,53%) en raison des charges liées à  
197 l'école des Pléiades et s'élève à 9 336 080 francs.

198 *Chapitre 0 Administration: Fr. 5 474 090 de charges et Fr. 2 682 110 de revenus, Excédent de*  
199 *charges de Fr. 2 791 980.* L'écart des charges s'explique par la création de nouveaux postes (Fr.  
200 169 440) – Informaticien (avec participation du RSSV), collaboratrice administrative (+0,3 EPT),  
201 collaborateur technique, commandant du feu (1 EPT); par l'adaptation de taux d'activité du  
202 personnel (+Fr. 60 610) dans les secteurs RH, finances, école et social; et par les paliers annuels  
203 (+Fr. 84 550).

204 Sous ce chapitre figurent des charges ponctuelles: achat d'un programme informatique pour le  
205 Service social (Fr. 22 390); maintenance de programme (Fr. 27 170) pour le *support development*  
206 applications métiers et la mise à jour de *communal.ch*. Un montant de 40 000 francs est inscrit pour  
207 des prestations d'accompagnement à l'entrée en vigueur du MCH2. La participation de la  
208 Commune de Châtel-St-Denis à la nouvelle Association des Communes de la Veveyse est estimée  
209 à 23 760 francs.

210 *Chapitre 1 Ordre public: Fr. 2 530 650 de charges et Fr. 1 785 860 de revenus, Excédent de*  
211 *charges de Fr. 744 790, soit en diminution de Fr. 17 840 (-2,34%) par rapport au budget 2019.*  
212 C'est l'un des deux dicastères enregistrant une diminution des charges.

213 Le Service de la police communale enregistre d'une part une diminution de charges avec la  
214 prestation unique prévue au budget 2019 de 30 000 francs pour les honoraires du concept de  
215 stationnement et d'autre part une augmentation pour les achats de matériel technique et  
216 d'exploitation qui prévoit notamment l'achat d'appareils de saisie pour les amendes d'ordres. Les  
217 revenus en lien avec les parkings et les amendes augmentent et atteignent un total de 19 000  
218 francs.

219 En outre, ce dicastère tient compte de l'augmentation du taux d'activité du commandant du feu de  
220 50%, financée par une participation de l'ECAB.

221 *Chapitre 2 Enseignement: Fr. 9 849 650 de charges et Fr. 513 570 de revenus, Excédent de*  
222 *charges de Fr. 9 336 080, un écart par rapport au budget 2019 de Fr. 1 122 880, soit de +13,53%.*  
223 L'écart des charges s'explique par l'évolution des traitements des enseignants de l'école primaire  
224 (3H à 8H) (+Fr. 177 430), par la participation aux dépenses d'exploitation du COV (+Fr. 166 510).  
225 Ce montant ne tient pas compte de l'amortissement et des intérêts liés à la nouvelle construction,  
226 qui figureront au budget 2021. En revanche, la nouvelle loi scolaire allège la facture des fournitures  
227 scolaires pour les communes (-Fr. 45 230). Dans ce chapitre figurent l'amortissement de l'école des  
228 Pléiades (+Fr. 712 830) et une légère augmentation des charges liées à l'AES (+Fr. 21 950).



229 *Chapitre 3 Culte, culture et loisirs: Fr. 2 717 940 de charges et Fr. 903 140 de revenus, Excédent*  
230 *de charges de Fr. 1 814 800. L'écart des charges (+Fr. 112 870, soit +6,63%) s'explique par*  
231 *l'augmentation des charges d'exploitation (travaux) de l'Univers@lle (+Fr. 14 180), par l'entretien*  
232 *des places et jardins des parc publics (+Fr. 80 000), y compris l'aménagement provisoire de la*  
233 *place de l'Ancienne gare pour 65 000 francs et le remplacement d'un jeu à la place du Grand Clos*  
234 *et par la participation communale à l'Atelier Jeunesse (+Fr. 17 050).*

235 *Chapitre 4 Santé: Fr. 3 971 750 de charges et Fr. 1500 de revenus, Excédent de charges de Fr.*  
236 *3 970 250. L'écart par rapport au budget 2019 est en augmentation de Fr. 329 770, soit de 9,06%.*  
237 *L'écart des charges s'explique par l'augmentation de la part communale liée aux homes*  
238 *médicalisés (+Fr. 133 430), par la participation à l'administration générale du RSSV (+Fr. 102 560),*  
239 *qui connaît un renforcement ponctuel de ses ressources humaines pour accompagner la mutation*  
240 *au sein de la direction et le team projet et pour la création de postes permanents d'informaticien*  
241 *(0,6 EPT à charge de la commune et 0,4 EPT pris en charge par le RSSV) et de responsable de la*  
242 *santé et la sécurité au travail et par la participation aux soins ambulatoires à domicile du RSSV*  
243 *(+Fr. 80 070).*

244 *Chapitre 5 Affaires sociales: Fr. 4 333 470 de charges et Fr. 844 000 de revenus, Excédent de*  
245 *charges de Fr. 3 489 470. L'écart par rapport au budget 2019 est en augmentation de Fr. 276 570,*  
246 *soit de +8,61%. L'écart des charges s'explique par l'augmentation des subventions versées aux*  
247 *parents pour le placement de leurs enfants dans les crèches et auprès des Mamans de jour (+Fr.*  
248 *76 360), par l'augmentation du montant versé au service de l'assistance (+Fr. 94 580), et par*  
249 *l'augmentation de la part communale aux charges liées cantonales pour les institutions qui*  
250 *oeuvrent pour les personnes handicapées (+Fr. 112 070).*

251 *Chapitre 6 Transports et communications: Fr. 3 857 720 de charges et Fr. 614 680 de revenus,*  
252 *Excédent de charges de Fr. 3 243 040. L'écart par rapport au budget 2019 est une augmentation*  
253 *des charges de Fr. 24 870, soit de +0,77%. Il s'explique par l'entretien des routes par tronçon (- Fr.*  
254 *50 000) et par l'étude pour la mise en conformité des arrêts de bus selon la loi sur l'égalité pour les*  
255 *personnes handicapées (LHand) (+Fr. 55 000).*

256 *Chapitre 7 Protection et Aménagement, Environnement: Fr. 4 069 410 de charges et Fr. 3 642 470*  
257 *de recettes, Excédent de charges de Fr. 426 940. L'écart par rapport au budget 2019 est en*  
258 *diminution de Fr. 117 570, soit de -21,59%. Le taux de couverture du réseau de distribution de l'eau*  
259 *et de l'épuration est de 100%. En ce qui concerne la gestion des déchets, le taux de couverture*  
260 *globale est de 94,23%. Dans le détail, le Conseil communal prévoit un taux de couverture de*  
261 *124,13% pour les ordures ménagères et un taux de 79,70% pour la déchetterie. À relever que le*  
262 *budget 2019 prévoyait l'achat de moloks pour un montant unique de 52 200 francs, montant qui*  
263 *n'est pas reporté dans le budget de fonctionnement 2020. Les prochaines dépenses feront l'objet*  
264 *d'une demande de crédit d'investissement, prévues dans les crédits d'intention pour un montant de*  
265 *150 000 francs. En ce qui concerne l'aménagement du territoire, le budget 2020 enregistre une*  
266 *diminution des frais d'honoraires de 40 000 francs.*

267 *Chapitre 8 Economie: Fr. 2 244 040 de charges et Fr. 1 499 100 de recettes, Excédent de charges*  
268 *de Fr. 744 940. L'écart par rapport au budget 2019 est en augmentation de Fr. 63 620, soit de*  
269 *+9,34%. Les charges du Service des forêts enregistrent une augmentation des frais de personnel*  
270 *pour un montant de 39 970 francs et intègrent les frais de l'étude de la gravière du Radzy (+Fr.*  
271 *10 000), car la Commune doit renouveler sa licence d'exploitation. Une demande de crédit*  
272 *d'investissement devrait suivre. L'activité de la centrale de chauffe est couverte à 82,4%, alors*  
273 *qu'elle était de 87,68% en 2019. Cette diminution découle du début de l'amortissement du prêt LIM.*  
274 *Le budget 2020 présente un excédent de charges de 83 590 francs. Le bénéfice du turbinage est*  
275 *en hausse pour un montant de 61 650 francs, alors qu'il s'élevait à 46 680 francs en 2019.*

276 *Chapitre 9 Finances: Fr. 6 609 380 de charges et Fr. 33 333 660 de recettes, Excédent de revenus*  
277 *de Fr. 26 724 280. L'écart par rapport au budget 2019 est une augmentation de Fr. 1 958 370, soit*  
278 *de +7,91%. L'écart des revenus s'explique par l'augmentation des impôts pour un montant de*  
279 *1 952 760 francs. Pour rappel, le budget 2018 prévoyait une augmentation de +1 105 490 francs.*  
280 *La Commune de Châtel-St-Denis est, cette année encore, commune contributrice à la péréquation*  
281 *des ressources. Sa part augmente de 154 650 francs, soit à peu près dans les mêmes proportions*  
282 *que le budget 2019, qui prévoyait une augmentation de 124 760 francs. Les amortissements*  
283 *obligatoires augmentent de 623 700 francs et sont principalement liés à l'école des Pléiades. En*  
284 *revanche, le montant des amortissements financiers diminue - ils sont simultanément financés par*  
285 *un prélèvement aux réserves - et s'élève à 645 000 francs en lieu et place des 1 709 500 francs*



286 prévus au budget 2019. L'Etat alloue une nouvelle ressource aux communes sur 7 ans en tant que  
287 compensation à la réforme fiscale de 278 630 francs.  
288 Pour conclure, nous prévoyons une perte nette pour le CAB de 73 380 francs. Le budget prévoit le  
289 taux de vacance, les intérêts et les amortissements notamment ceux liés à l'assainissement récent  
290 de la toiture. Le Conseil communal étudie actuellement les propositions pour la location de ces  
291 surfaces vacantes.

#### 292 **Evolution des impôts**

293 Les impôts des personnes physiques augmentent de Fr. 1 067 700 ce qui est très réjouissant car le  
294 revenu des personnes physiques représente près de 70% des revenus fiscaux.  
295 S'agissant de l'impôt sur les personnes morales et compte tenu de l'introduction de la réforme fiscale  
296 des entreprises qui entrera en vigueur en 2020, l'estimation de l'augmentation s'élève à Fr. 510 000,  
297 soit +13,5%. Sans la réforme fiscale, l'augmentation des recettes se serait élevée à Fr. 720 000.  
298 A noter encore que les revenus des personnes morales représentent un peu plus du 15% des  
299 revenus fiscaux.  
300 Selon les premières estimations du Service cantonal des contributions (SCC) effectuées sur la base  
301 des statistiques fiscales 2015, les incidences totales avaient été estimées à Fr. 1 657 000 en faveur  
302 de notre Commune.  
303 Compte tenu de l'évolution des données fiscales entre les années 2015, 2016, 2017 et 2018, les  
304 effets de la réforme fiscale recalculés par le SCC, les fiduciaires de certaines entreprises et notre  
305 Commune ne s'élèvent plus qu'à Fr. 156 330 en notre faveur. En résumé, la diminution des recettes  
306 est compensée par la contribution versée par le canton.  
307 Cela reste bien évidemment des estimations, les effets réels de la réforme fiscale seront connus au  
308 moment des taxations définitives des entreprises.

#### 309 **DISCUSSION GENERALE SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2020**

310 **Le Président.** Je remercie M. Charles Ducrot et Mme Chantal Vasta pour la présentation du budget  
311 de fonctionnement. Dans un premier temps, la parole sera donnée à la Présidente de la  
312 Commission financière, puis aux Chef-fe-s de groupe. Enfin, la discussion sera ouverte aux  
313 interventions à titre individuel. Pour rappel, l'entrée en matière sur ce budget de fonctionnement est  
314 acquise mais son renvoi reste possible.  
315 Les amendements et contre-propositions éventuels sont à annoncer dans le cadre de cette  
316 discussion générale et doivent impérativement être déposés par écrit auprès du Président. Des  
317 formulaires sont à disposition à cet effet auprès de l'agent de ville. L'article 39 al. 2 RCG impose  
318 aux membres du Conseil général de déposer leurs éventuels amendements par écrit. Les  
319 amendements qui ne sont pas déposés par écrit auprès du Président ne seront pas pris en  
320 considération. Je vous prie de mentionner le numéro et le titre complet des rubriques concernées  
321 par toute proposition de modification. Le cas échéant, nous procéderons à l'examen de détail du  
322 budget de fonctionnement. Le vote d'ensemble final sur le budget de fonctionnement aura lieu sous  
323 le point 4 du présent ordre du jour.

#### 324 **Rapport de la Commission financière**

325 **Mme Anne-Lise Chaperon, Présidente de la Commission financière.** La Commission financière  
326 s'est réunie le 18 novembre dernier afin d'étudier les budgets et Messages, et a transmis 23  
327 questions au Conseil communal.  
328 Par la suite, elle a rencontré le Conseil communal ainsi que les Chef-fe-s de service le lundi 25  
329 novembre 2019. Lors de cette séance, les budgets et les Messages lui ont été présentés et elle a  
330 obtenu des réponses à ses questions.  
331 La Commission financière a notamment demandé des précisions sur la gestion du CAB, sur les  
332 coûts IT et de matériel, sur l'accueil extra-scolaire, sur des points liés aux Ressources  
333 humaines, sur le RSSV, sur la centrale de chauffe, sur les coûts d'entretien des bâtiments et des  
334 chalets d'alpage en particulier, ainsi que sur les coûts liés à l'aménagement provisoire de  
335 l'ancienne gare.  
336 La Commission financière s'est à nouveau réunie le 27 novembre afin de voter les préavis et établir  
337 ses rapports.  
338 Sur la base de son analyse et des réponses obtenues, la Commission financière donne un  
339 **préavis favorable sur le budget de fonctionnement 2020.**





340 La Commission financière vous fait part des remarques suivantes:  
341 – elle apprécie que le budget soit équilibré et remercie le Conseil communal de son  
342 travail sur la gestion des coûts;  
343 – elle constate une augmentation importante des charges liées provenant des diverses  
344 associations intercommunales du domaine de la santé (RSSV, Soins ambulatoires,  
345 Homes) et du COV. Des éclaircissements ont été demandés sur le Home St-Joseph.  
346 Au vu des réponses obtenues, suscitant des inquiétudes au sein de la Commission  
347 financière, certains points d'amélioration sont à considérer concernant la  
348 gouvernance de la gestion opérationnelle et financière du Home;  
349 – la Commission financière constate que plusieurs crédits d'étude ont été mis au  
350 budget de fonctionnement alors qu'ils auraient pu faire l'objet de demandes  
351 d'investissements. C'est par exemple le cas de l'étude de 55 000 francs pour la mise  
352 en conformité des arrêts de bus;  
353 – la Commission financière remarque une augmentation des frais informatiques,  
354 notamment sur divers mandats et services confiés à OFISA;  
355 – la Commission financière a reçu l'assurance du Conseil communal qu'une  
356 convention écrite serait signée avec les TPF concernant la mise à disposition de la  
357 place de l'ancienne gare en faveur de la Commune, ceci pour une durée de 5 à 10  
358 ans. Cet accord justifie ainsi la prise en charge de 65 000 francs pour des  
359 aménagements provisoires.

360 **Le Président.** Je remercie Mme A.-L. Chaperon de son rapport et cède la parole aux groupes  
361 politiques pour leurs éventuelles remarques d'ordre général sur le budget de fonctionnement. Le  
362 Conseil communal répondra puis parole sera donnée aux interventions individuelles, auxquelles le  
363 Conseil communal répondra; ensuite, nous passerons à l'examen de détail.  
364 C'est le moment d'annoncer vos amendements et de les déposer. Vous pourrez développer vos  
365 arguments lors de l'examen de détail.

#### 366 **Interventions des groupes politiques**

367 **M. Alexandre Huwiler, PDC, au nom du groupe PDC.** Le groupe PDC souhaiterait, à l'avenir,  
368 bénéficier de plus de précisions concernant les imputations internes liées au budget de  
369 fonctionnement, ce qui représente pour le budget 2020 4 889 710 francs, soit 13,68%. Dans ce  
370 sens, serait-il possible de connaître le détail des imputations les plus importantes? Où alors ne  
371 faudrait-il pas distribuer le même budget à tous les membres du Conseil général avec tous les  
372 détails? Nous pensons que cette transparence éviterait beaucoup de discussions inutiles. De plus,  
373 le fait de n'éditer qu'un seul cahier simplifierait le travail administratif.

374 **M. Charles Ducrot, Vice-Syndic et Directeur des Finances.** Le Conseil communal en prend note  
375 et vous fera une proposition.

376 La parole n'étant plus demandée, la discussion générale est close.

#### 377 **EXAMEN DE DETAIL DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2020**

378 **Le Président.** L'entrée en matière étant acquise de plein droit et aucune demande de renvoi  
379 n'ayant été formulée, nous allons passer à l'examen de détail des chapitres budgétaires.

380 Je vous rappelle certaines dispositions légales et réglementaires. Selon l'article 88 al. 3 de la loi  
381 sur les communes "les postes budgétaires dont le montant résulte de la loi, d'une décision spéciale  
382 ou d'une obligation envers un tiers, ne peuvent être modifiés". De même, "le montant total des  
383 dépenses proposé par le Conseil communal ne peut être dépassé sans que soit prévue  
384 simultanément la couverture de ce dépassement".

385 L'article 42 al. 2 de la loi sur les communes, vous impose de déposer vos éventuels amendements  
386 par écrit. Des formulaires sont mis à votre disposition dans ce but. Nous commencerons par  
387 passer en revue les chapitres les uns après les autres. Lorsque le chapitre est clos, il est réputé  
388 adopté et ne peut plus être modifié.

389 A qui puis-je céder la parole ?

390 Etant donné qu'aucune prise de parole n'a été annoncée, je renonce au passage en revue du  
391 budget de fonctionnement chapitre par chapitre. Par conséquent, les Chapitres du budget de  
392 fonctionnement 2020 sont réputés comme adoptés tels que présentés par le Conseil communal. Le



393 vote d'ensemble entérinera la décision du Conseil général sur le budget de fonctionnement sous le  
394 point 4. du présent ordre du jour.

395 **03 Message no 85 – Examen du budget des investissements 2020 - Présentation;**

396 **M. Charles Ducrot, Vice-Syndic, Directeur des Finances.** Le Conseil communal propose des  
397 dépenses d'investissement pour un montant de 28 601 160 francs, des recettes d'investissement  
398 pour 10 137 440 francs, d'où un excédent de dépenses de 18 463 720 francs.

399 Nous avons réparti les dépenses d'investissement en trois catégories. La première catégorie  
400 correspond au report des crédits votés, qui ont déjà fait l'objet d'une décision spéciale du Conseil  
401 général, pour un montant en dépense de 17 093 160 francs et des recettes pour 8 862 440 francs,  
402 d'où un excédent de dépenses de 8 230 720 francs. En ce qui concerne les nouveaux  
403 investissements et suite au retrait du Message no 78, les dépenses brutes totales des Messages  
404 inscrits en catégorie II (Messages no 79 à 84) s'élèvent à 2 213 000 francs et les recettes à  
405 1 128 000 francs, d'où un excédent de dépenses de 1 085 000 francs.

406 La catégorie III recouvre les dépenses en intention pour un montant de 9 295 000 francs et des  
407 recettes s'élevant à 147 000 francs, d'où un excédent de dépenses de 9 148 000 francs.

408 Voici le tableau des investissements par service:



## 2. Budget des investissements 2020

compte tenu du retrait du message 78

Services	Totaux	Catégorie I – <i>Reports travaux en cours</i>	Catégorie II <i>Message 78 à 84</i>	Catégorie III <i>Intention</i>
0 Administration	170 000	150 000		20 000
1 Ordre public	342 000	42 000		300 000
2 Enseignement et formation	5 742 000	5 242 000		500 000
3 Culte, culture et loisirs	2 600 000	350 000		2 250 000
6 Transports et communications	7 499 950	3 068 950	168 000	4 263 000
7 Protection et aménagement environnement	1 331 570	- 783 630	917 000	1 198 200
8 Economie	25 000	25 000		
9 Finances	753 200	136 400		616 800
<b>Totaux</b>	<b>18 463 720</b>	<b>8 230 720</b>	<b>1 085 000</b>	<b>9 148 000</b>

409 En catégorie III, les investissements prévus en 2020 sous *Chapitre 0 Administration: Fr. 20 000*  
410 *sont destinés au classement des archives; Chapitre 1 Ordre public: Fr. 300 000* pour le  
411 *remplacement du camion-échelle destiné aux pompiers; Chapitre 2 Enseignement et formation:*  
412 *Fr. 500 000* pour la transformation de la Châteloise pour l'AES; *Chapitre 3 Culte, culture et loisirs:*  
413 *Fr. 2 250 000* pour le stade du Lussy et la patinoire; *Chapitre 6 Transports et communications:*  
414 *Fr. 4 263 000* pour la traversée des Paccots et l'acquisition du terrain pour le futur bâtiment de la  
415 *Voirie; Chapitre 7 Protection et Aménagement, Environnement: Fr. 1 198 200* pour des travaux liés  
416 *à l'eau et à l'épuration et enfin, Chapitre 9 Finances: Fr. 616 800,* dont Fr. 500 000 francs pour le  
417 réaménagement du CAB.

418 J'aimerais adresser mes vifs remerciements à mes collègues du Conseil communal, aux cadres de  
419 l'administration, aux Chef-fe-s de service de l'administration et, en particulier, à Mme Chantal  
420 Vasta, qui a activement contribué à l'élaboration de ce budget. J'aimerais également remercier la  
421 Commission financière qui garde un œil vigilant et différent sur le budget, et dont le travail est  
422 important pour notre Commune. Je reste à votre disposition pour d'éventuelles questions.  
423



- 424 **DISCUSSION GÉNÉRALE SUR LE BUDGET DES INVESTISSEMENTS 2020**
- 425 **Le Président.** Je remercie M. Charles Ducrot et Mme Chantal Vasta pour la présentation du budget  
426 des investissements. Pour rappel, la parole sera donnée en premier lieu à la Présidente de la  
427 Commission financière, puis aux Chefs de groupe et aux membres du Conseil général pour une  
428 intervention globale portant sur les investissements. Suite à vos éventuelles remarques  
429 introductives, j'ouvrirai chaque point concernant les différents crédits d'investissement les uns  
430 après les autres en ouvrant d'abord la discussion générale où vous pourrez faire vos éventuelles  
431 propositions de renvoi et annoncer des amendements ou contre-propositions à venir lors de  
432 l'examen de détail. Pour rappel, vos éventuels amendements doivent être déposés par écrit. Si  
433 vous souhaitez manifester votre refus d'un Message vous pourrez le faire à l'issue de l'examen de  
434 détail lors du vote d'ensemble, qui clora la discussion sur chaque crédit. Je rappellerai la procédure  
435 lors de l'examen du premier arrêté.
- 436 **Rapport de la Commission financière**
- 437 **Mme Anne-Lise Chaperon, Présidente de la Commission financière.** La Commission financière  
438 estime que les charges d'investissement sont importantes. Des choix devront être faits parmi les  
439 investissements d'intention qui seront soumis ces prochains mois au Conseil général.
- 440 La parole n'étant pas demandée, la discussion générale sur les investissements est close.
- 441 **Le Président.** Nous allons passer au traitement des crédits d'investissement et commençons par le  
442 Message no 79, le Message no 78 ayant été reporté en catégorie III.
- 443 **03.01 Message no 79 – Route de Montreux – Construction d'un trottoir – Crédit d'investissement de**  
444 **105 000 francs – Approbation;**
- 445 **Représentant du Conseil communal**
- 446 **M. Daniel Maillard, Directeur des Travaux, routes, transports et télécommunications.** Le  
447 Message no 79 vous propose la construction d'un trottoir à la Route de Montreux. Comme vous  
448 pouvez le constatez sur le plan au recto du Message, ce trottoir partira de l'arrêt de bus de  
449 l'immeuble de la Pontille et rejoindra la nouvelle construction industrielle qui se trouve dans le  
450 secteur d'En Crau. Ce trottoir de 55 m' aura pour but d'assurer la sécurité des personnes venant en  
451 bus ou se rendant à pied sur ce nouveau site. Le montant demandé est de 105 000 francs et  
452 engendrera des frais de fonctionnement à charge du budget 2021 de 6300 francs.
- 453 **Rapport de la Commission financière**
- 454 **Mme Anne-Lise Chaperon, Présidente de la Commission financière.** Concernant la demande  
455 de crédit présentées dans le Message no 79, sur l'aspect financier, la Commission financière donne  
456 un préavis favorable.
- 457 **DISCUSSION GÉNÉRALE**
- 458 La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.
- 459 **EXAMEN DE DÉTAIL**
- 460 **Le Président.** L'entrée en matière n'étant pas combattue et aucune demande de renvoi n'étant  
461 présentée, nous passons à l'examen de détail de l'arrêté relatif à la demande de crédit de 105 000  
462 francs, décrite dans le Message no 79.
- 463 **Article premier**  
464 Pas d'observation. Adopté.
- 465 **Article 2**  
466 Pas d'observation. Adopté.
- 467 **Article 3**  
468 Pas d'observation. Adopté.
- 469



470 **Titre et considérants**  
471 Pas d'observation. Adoptés.

472 **Vote d'ensemble**

473 **À l'unanimité des 47 membres, le Conseil général accepte le crédit d'investissement de 105 000 francs**  
474 **destiné la construction d'un trottoir, à la route de Montreux, tel que présenté:**

**LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS**

vu

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo, RSF 140.1);
- le règlement d'exécution du 28 décembre 1981 de la loi sur les communes (RELCo, RSF 140.11);
- le Message no 79 du Conseil communal, du 29 octobre 2019;
- le Rapport de la Commission financière,

**ARRÊTE**

**Article premier**

Le Conseil communal est autorisé à engager un montant de 105 000 francs destiné la construction d'un trottoir, à la route de Montreux.

**Article 2**

Cet investissement sera financé par un emprunt bancaire et amorti selon les prescriptions légales.

**Article 3**

La présente décision est sujette à referendum conformément à l'art. 52 de la loi sur les communes et à l'art. 23 de son règlement d'exécution.

Châtel-St-Denis, le

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

La Secrétaire:	Le Président:
Nathalie Defferrard Crausaz	Jérôme Volery

475 **03.02 Message no 80 – Edilité – Service de la voirie – Remplacement de la pelle mécanique – Crédit**  
476 **d'investissement de 63 000 francs – Approbation;**

477 **Représentant du Conseil communal**

478 **M. Daniel Maillard, Directeur de la Gestion des déchets.** Ce Message prévoit le remplacement  
479 de la petite pelle de 2,5 tonnes de la Voirie, une pelle qui travaille depuis 12 ans et affiche 3000  
480 heures de service actuellement. Son état suscite quelques inquiétudes puisque ces dernières  
481 années, elle a engendré de nombreux coûts de fonctionnement, comme des problèmes  
482 hydrauliques, la rupture d'un vérin et certains jeux sur les articulations, ce qui ne laisse présager  
483 rien de bon. De plus, ce genre de petite pelle peut être actuellement équipée du système *powertilt*  
484 qui permet effectivement de tourner le godet dans tous les sens et de creuser de manière plus  
485 aisée dans des endroits confinés. Le Service de la voirie s'est renseigné sur le coût d'une  
486 adaptation de ce système sur la pelle actuelle: 7500 francs. Le Conseil communal a jugé ce  
487 montant démesuré par rapport à l'état de la machine. Nous vous proposons donc de changer ce  
488 modèle de pelle par un modèle tout à fait semblable de 2,5 tonnes qui serait lui équipé du système  
489 *powertilt*. Pourquoi le faire maintenant? Parce que nous bénéficions d'une bonne offre de reprise  
490 de l'ancienne pelle, évaluée à 13 000 francs. Le montant total de l'investissement est estimé à  
491 76 000 francs, dont il faut retrancher le montant de la reprise et atteint un montant net de 63 000  
492 francs qui sera prélevé sur la réserve « véhicules ». Pour votre information, nous négocions un  
493 rabais sur l'achat du nouvel engin, qui sera certainement conséquent mais comme les discussions  
494 n'étaient pas finalisées, nous avons préféré ne pas l'intégrer à ce Message et bénéficier d'une  
495 surprise au moment de l'acquisition du véhicule. Il n'y a pas de charges de fonctionnement  
496 particulières à charge des budgets futurs.



- 497 **Rapport de la Commission financière**
- 498 **Mme Anne-Lise Chaperon, Présidente de la Commission financière.** Sur ce Message no 80, la
- 499 Commission financière donne un préavis favorable.
- 500 **DISCUSSION GÉNÉRALE**
- 501 La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.
- 502 **EXAMEN DE DÉTAIL**
- 503 **Le Président.** L'entrée en matière n'étant pas combattue et aucune demande de renvoi n'étant
- 504 présentée, nous passons à l'examen de détail de l'arrêté relatif à la demande de crédit de 63 000
- 505 francs, destiné au remplacement de la pelle mécanique du Service de la voirie, tel que décrit dans
- 506 le Message no 80.
- 507 **Article premier**
- 508 Pas d'observation. Adopté.
- 509 **Article 2**
- 510 Pas d'observation. Adopté.
- 511 **Article 3**
- 512 Pas d'observation. Adopté.
- 513 **Titre et considérants**
- 514 Pas d'observation. Adoptés.
- 515 **Vote d'ensemble**
- 516 **À l'unanimité des 47 membres présents, le Conseil général accepte le crédit d'investissement de**
- 517 **63 000 francs destiné au remplacement de la pelle mécanique du Service de la voirie, tel que présenté:**

**LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS**

Vu

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo, RSF 140.1);
- le règlement d'exécution du 28 décembre 1981 de la loi sur les communes (RELCo, RSF 140.11);
- le Message no 80 du Conseil communal, du 29 octobre 2019;
- le Rapport de la Commission financière,

**ARRÊTE**

**Article premier**

Le Conseil communal est autorisé à engager un montant de 63 000 francs destiné à l'acquisition d'une pelle mécanique 2,5 tonnes, en remplacement de l'ancienne.

**Article 2**

Cet investissement sera financé par un prélèvement à la réserve « véhicules » et amorti simultanément.

**Article 3**

La présente décision est soumise à referendum conformément à l'art. 52 de la loi sur les communes et à l'art. 23 de son règlement d'exécution.

Châtel-St-Denis, le

**AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS**

La Secrétaire:

Le Président:

Nathalie Defferrard Crausaz

Jérôme Volery

518



519 **03.03 Message no 81 – Protection de l’environnement et aménagement du territoire –**  
520 **Approvisionnement en eau – Interconnexion avec l’AVGG et la Commune de Remaufens – Crédit**  
521 **d’investissement de 830 000 francs – Approbation;**

522 **Représentant du Conseil communal**

523 **M. Thierry Bavaud, Directeur de l’Environnement.** Je tiens à préciser que ce Message annule et  
524 remplace le Message no 33 voté et accepté le 14 décembre 2017. En effet, il fait suite à la  
525 convention signée entre les communes de Châtel-St-Denis et de Remaufens, l’Association  
526 régionale Veveysse-Glâne-Gruyère pour la réalisation d’une adduction d’eau collective (AVGG) et le  
527 Service intercommunal de gestion (SIGE). Cette convention a été établie et signée par les  
528 différentes parties le 29 octobre 2019. C’est pour cela que ce crédit d’investissement a été modifié.

529 **Rapport de la Commission financière**

530 **Mme Anne-Lise Chaperon, Présidente de la Commission financière.** Sur l’aspect financier, la  
531 Commission financière donne un préavis favorable au Message no 81.

532 **DISCUSSION GÉNÉRALE**

533 La parole n’étant pas demandée, la discussion est close.

534 **EXAMEN DE DÉTAIL**

535 **Le Président.** L’entrée en matière n’étant pas combattue et aucune demande de renvoi n’étant  
536 présentée, nous passons à l’examen de détail de l’arrêté relatif à la demande de crédit de 830 000  
537 francs, décrite dans le Message no 81.

538 **Article premier**

539 Pas d’observation. Adopté.

540 **Article 2**

541 Pas d’observation. Adopté.

542 **Article 3**

543 Pas d’observation. Adopté.

544 **Titre et considérants**

545 Pas d’observation. Adoptés.

546 **Vote d’ensemble**

547 **À l’unanimité des 47 membres présents, le Conseil général accepte le crédit d’investissement de**  
548 **830 000 francs destiné à l’interconnexion avec le réseau de l’AVGG et la commune de Remaufens, tel**  
549 **que présenté:**

**LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS**

Vu

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo, RSF 140.1);
- le règlement d’exécution du 28 décembre 1981 de la loi sur les communes (RELCo, RSF 140.11);
- le Message no 81 du Conseil communal, du 29 octobre 2019;
- le Rapport de la Commission financière,

ARRÊTE

**Article premier**

Le Conseil communal est autorisé à engager un montant de 830 000 francs destiné à l’étude de l’interconnexion avec le réseau de l’AVGG et la commune de Remaufens.

**Article 2**

Cet investissement sera financé par un emprunt bancaire et amorti selon les prescriptions légales.

**Article 3**

La présente décision est sujette à referendum conformément à l’art. 52 de la loi sur les communes et à l’art. 23 de son règlement d’exécution.

Châtel-St-Denis, le



AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

La Secrétaire:

Le Président:

Nathalie Defferrard Crausaz

Jérôme Volery

550 **03.04 Message no 82 – Protection de l’environnement et aménagement du territoire – Service des eaux –**  
551 **Acquisition d’un nouveau véhicule – Crédit d’investissement de 40 000 francs – Approbation;**

552 **Représentant du Conseil communal**

553 **M. Thierry Bavaud, Directeur de l’Environnement.** Après avoir reçu plusieurs questions de la  
554 part des Conseillers généraux sur le choix du futur véhicule du Service des eaux, je souhaite  
555 apporter quelques précisions. Comme vous le savez peut-être, notre Commune est en pleine  
556 préparation de l’audit pour la re-certification du label Cité de l’Energie. Avec cette mission  
557 importante qui nous préoccupe depuis cet été et après avoir défini les critères de base du futur  
558 véhicule, ma première question auprès du Chef de service et du responsable du garage de la Voirie  
559 fut de trouver et de comparer un véhicule standard avec un véhicule à énergie alternative (hybride  
560 ou électrique). Ceci allait forcément dans le sens de nos engagements. Si le panel des limousines  
561 va de la Renault ZOE à la Tesla en passant par l’Audi e-tron, il en est tout autrement pour un  
562 véhicule utilitaire 4x4. Force est de constater qu’il n’y a pas de véhicule 4x4 électrique à un coût  
563 abordable. C’est pour cette raison et en parfaite connaissance de cause que nous avons opté pour  
564 proposer l’acquisition d’un véhicule standard.

565 **Rapport de la Commission financière**

566 **Mme Anne-Lise Chaperon, Présidente de la Commission financière.** Sur l’aspect financier de  
567 ce Message no 82, la Commission financière donne un préavis favorable.

568 **DISCUSSION GÉNÉRALE**

569 **Interventions des groupes politiques**

570 **M. Daniel Jamain, au nom du groupe PLR.** Nous avons entendu : « Label Cité de l’énergie »,  
571 « turbinage », « banc solaire », « Cité amie des abeilles », « chauffage au bois ». Tous ces mots  
572 tirés de leur site Internet ne veulent-ils pas dire que notre Commune Châtel-St-Denis se soucie de  
573 son environnement, qu’elle œuvre et investit dans les énergies proches du renouvelable ? Ou bien  
574 ne sont-ils que des mots vides de sens ? Pour investir dans un véhicule Diesel, dont certes ces  
575 moteurs sont performants principalement sur de longs trajets et a contrario très polluants sur des  
576 petites distances. Or, l’usage annoncé est pour de courtes distances. Pour plagier certains, Châtel-  
577 St-Denis, nous avons un problème. Cité de l’énergie, nous sommes sur le point d’être demi-  
578 labellisés comme l’explique la brochure du label Cité de l’énergie, celui-ci récompense les  
579 communes qui, entre autres, s’engageront conquises pour les énergies renouvelables et pour une  
580 mobilité respectueuse de l’environnement. Pour satisfaire à ces exigences, notre Commune  
581 annonce avoir fait l’achat d’un véhicule à gaz et subventionne l’achat de vélos électriques. Belle  
582 occasion manquée! Turbinage: n’avons-nous pas opté pour la mise en valeur du potentiel  
583 hydroélectrique du réseau d’eau de la Veveyse ? Depuis 2012, nous avons une superbe turbine qui  
584 produit de l’électricité pour environ 200 ménages. Nouveau bon point: n’y aurait-il pas quelques  
585 kilowatts disponibles pour un véhicule électrique ? Banc solaire: la Commune n’a-t-elle pas fait  
586 l’acquisition d’un banc solaire ? elle aurait pu par tradition le faire en bois moins onéreux à  
587 l’entretien mais elle a opté pour les nouvelles technologies respectueuses de l’environnement.  
588 Super bon point ! alors pourquoi ne pas faire de même pour le nouveau véhicule, optant pour un  
589 véhicule hybride plug-in ? Il existe des 4x4 plug-in. L’usage de l’objet: L’usage annoncé de l’objet  
590 soumis à votation est principalement dans la commune et quelques escapades à Givisiez. Un  
591 véhicule hybride plug-in nous semble correspondre parfaitement à l’utilisation annoncée, courts  
592 trajets et retour à la station de départ, ainsi on peut la recharger, peu polluant car roulant à l’énergie  
593 électrique, ménageant ainsi l’environnement. De plus, ce type de véhicules a une boîte  
594 automatique qui peut être 4x4, car il a un moteur électrique par essieu ainsi qu’un moteur  
595 thermique. Il est vrai que de tels véhicules sont un peu plus dispendieux à l’achat mais leurs



596 charges d'exploitation moindres. Je peux en témoigner personnellement avec un plug-in qui boucle  
597 environ 125 000 kilomètres, j'ai consommé 5,7 litres au 100 pour un véhicule qui ... Conclusion, en  
598 optant pour un véhicule plug-in, la Commune serait en accord avec ses engagements envers le  
599 label Cité de l'énergie. Comme Cité Amie des Abeilles, à chaque usage du véhicule, elle  
600 continuerait à faire un geste quotidien pour l'environnement. En faisant le choix d'un tel véhicule, la  
601 Commune serait en cohérence avec sa politique de l'énergie. Quoi de mieux que de produire sa  
602 propre électricité, qui est ensuite utilisée pour la mobilité de ses collaborateurs. Jackpot de bons  
603 points. Tout ceci pour conclure, chers et chères collègues, que le groupe PLR n'est pas opposé à  
604 l'achat d'un nouveau véhicule mais regrette que la Commune n'ait pas envisagé d'autres solutions  
605 plus respectueuses de l'environnement. Le groupe PLR souhaite qu'à l'avenir la Commune soit  
606 avec ses choix d'investissement plus en accord avec les objectifs annoncés. Le PLR laisse le libre  
607 choix de vote.

608 La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

#### 609 **EXAMEN DE DÉTAIL**

610 **Le Président.** L'entrée en matière n'étant pas combattue et aucune demande de renvoi n'étant  
611 présentée, nous passons à l'examen de détail de l'arrêté relatif à la demande de crédit de 40 000  
612 francs, décrite dans le Message no 82.

613 **Article premier**  
614 Pas d'observation. Adopté.

615 **Article 2**  
616 Pas d'observation. Adopté.

617 **Article 3**  
618 Pas d'observation. Adopté.

619 **Titre et considérants**  
620 Pas d'observation. Adoptés.

#### 621 **Vote d'ensemble**

622 **Par 39 voix contre 4 et 4 abstentions, le Conseil général accepte le crédit d'investissement de 40 000**  
623 **francs pour l'achat d'un véhicule de type VW Caddy fourg. 2.0 pour le Service des eaux, tel que**  
624 **présenté:**

#### **LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS**

vu

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo, RSF 140.1);
- le règlement d'exécution du 28 décembre 1981 de la loi sur les communes (RELCo, RSF 140.11);
- le Message no 82 du Conseil communal, du 29 octobre 2019;
- le Rapport de la Commission financière,

#### **ARRÊTE**

##### **Article premier**

Le Conseil communal est autorisé à engager un montant de 40 000 francs destiné à l'achat d'un véhicule de type VW Caddy fourg. 2.0 TDI 150 BMT DSG pour le Service des eaux.

##### **Article 2**

Cet achat sera financé par un prélèvement à la réserve « véhicule » et amorti simultanément.

##### **Article 3**

La présente décision est sujette à referendum conformément à l'art. 52 de la loi sur les communes et à l'art. 23 de son règlement d'exécution.

Châtel-St-Denis, le

**AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS**

La Secrétaire:

Le Président:

Nathalie Defferrard Crausaz

Jérôme Volery





625 **03.05 Message no 83 – Protection de l’environnement et aménagement du territoire – Traitement des**  
626 **eaux usées – PGEE Mesure 6.9 – Raccordement EU Prautey – Bâtiments hors zone – Crédit**  
627 **d’investissement de 42 000 francs – Approbation;**

628 **Représentant du Conseil communal**

629 **M. Thierry Bavaud, Directeur de l’Environnement.** Le but de cette dépense est la réalisation de  
630 la mesure PGEE hors zone 6.9 qui permet l’assainissement du secteur Prautey et le raccordement  
631 de six bâtiments au réseau communal d’eaux usées. Le coût total des travaux est de 290 000  
632 francs, la participation des propriétaires privés est de 216 450 francs, à déduire également les  
633 taxes de raccordement de 31 550 francs et le coût total estimé à la charge de la Commune est de  
634 42 000 francs.

635 **Rapport de la Commission financière**

636 **Mme Anne-Lise Chaperon, Présidente de la Commission financière.** Sur l’aspect financier, la  
637 Commission financière donne un préavis favorable.

638 **DISCUSSION GÉNÉRALE**

639 La parole n’étant pas demandée, la discussion est close.

640 **EXAMEN DE DÉTAIL**

641 **Le Président.** L’entrée en matière n’étant pas combattue et aucune demande de renvoi n’étant  
642 présentée, nous passons à l’examen de détail de l’arrêté relatif à la demande de crédit de 42 000  
643 francs, décrite dans le Message no 83.

644 **Article premier**

645 Pas d’observation. Adopté.

646 **Article 2**

647 Pas d’observation. Adopté.

648 **Article 3**

649 Pas d’observation. Adopté.

650 **Titre et considérants**

651 Pas d’observation. Adoptés.

652 **Vote d’ensemble**

653 **À l’unanimité des 47 membres présents, le Conseil général accepte le crédit d’investissement de**  
654 **42 000 francs en vue de l’assainissement du secteur Prautey selon la mesure PGEE 6.9, tel que**  
655 **présenté:**

**LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS**

v u

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo, RSF 140.1);
- le règlement d’exécution du 28 décembre 1981 de la loi sur les communes (RELCo, RSF 140.11);
- le Message no 83 du Conseil communal, du 29 octobre 2019;
- le Rapport de la Commission financière,

**ARRÊTE**

**Article premier**

Le Conseil communal est autorisé à engager un montant de 42 000 francs destiné à l’assainissement du secteur Prautey selon la mesure PGEE 6.9 qui permettra de raccorder six bâtiments hors zone au réseau communal d’eaux usées.

**Article 2**

Cet investissement sera financé par un emprunt bancaire et amorti selon les prescriptions légales.

**Article 3**

La présente décision est sujette à referendum conformément à l’art. 52 de la loi sur les communes et à l’art 23 de son règlement d’exécution.

Châtel-St-Denis, le



AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS	
La Secrétaire:	Le Président:
Nathalie Defferrard Crausaz	Jérôme Volery

656 **03.06 Message no 84 – Protection de l’environnement et aménagement du territoire – Traitement des**  
657 **eaux usées – PGEE Mesure 6.10 – Raccordement EU Montmoirin – Bâtiments hors zone – Crédit**  
658 **d’investissement de 5000 francs – Approbation;**

659 **Représentant du Conseil communal**

660 **M. Thierry Bavaud, Directeur de l’Environnement.** La réalisation de la mesure PGEE hors zone  
661 6.10 permettra l’assainissement du secteur Montmoirin et le raccordement de quatre bâtiments au  
662 réseau communal des eaux usées. Le coût total des travaux est de 115 000 francs, dont il faut  
663 déduire la participation des propriétaires privés de 90 380 francs et les taxes de raccordement de  
664 19 620 francs, le coût total estimé à charge de la Commune sera de 5000 francs.

665 **Rapport de la Commission financière**

666 **Mme Anne-Lise Chaperon, Présidente de la Commission financière.** La Commission financière  
667 donne un préavis favorable au Message no 84.

668 **DISCUSSION GÉNÉRALE**

669 La parole n’étant pas demandée, la discussion est close.

670 **EXAMEN DE DÉTAIL**

671 **Le Président.** L’entrée en matière n’étant pas combattue et aucune demande de renvoi n’étant  
672 présentée, nous passons à l’examen de détail de l’arrêté relatif à la demande de crédit de  
673 5000 francs, décrite dans le Message no 84.

674 **Article premier**  
675 Pas d’observation. Adopté.

676 **Article 2**  
677 Pas d’observation. Adopté.

678 **Article 3**  
679 Pas d’observation. Adopté.

680 **Titre et considérants**  
681 Pas d’observation. Adoptés.

682 **Vote d’ensemble**

683 **À l’unanimité des 47 membres présents, le Conseil général accepte le crédit d’investissement de**  
684 **5000 francs destiné en vue de l’assainissement du secteur Montmoirin selon la mesure PGEE 6.10, tel**  
685 **que présenté:**

<b>LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS</b>	
Vu	
<ul style="list-style-type: none"><li>- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo, RSF 140.1);</li><li>- le règlement d’exécution du 28 décembre 1981 de la loi sur les communes (RELCo, RSF 140.11);</li><li>- le Message no 84 du Conseil communal, du 29 octobre 2019;</li><li>- le Rapport de la Commission financière,</li></ul>	
<b>ARRÊTE</b>	
<b>Article premier</b>	
Le Conseil communal est autorisé à engager un montant de 5000 francs destiné à l’assainissement du secteur Montmoirin selon la mesure PGEE 6.10 qui permettra de raccorder quatre bâtiments hors zone au réseau communal d’eaux usées.	



**Article 2**

Cet investissement sera financé par un emprunt bancaire et amorti selon les prescriptions légales.

**Article 3**

La présente décision est sujette à referendum conformément à l'art. 52 de la loi sur les communes et à l'art. 23 de son règlement d'exécution.

Châtel-St-Denis, le

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

La Secrétaire:

Le Président:

Nathalie Defferrard Crausaz

Jérôme Volery

686 **04 Message no 85 – Budget de fonctionnement et budget des investissements 2020 – Votes**  
687 **finals;**

688 **Le Président.** La discussion générale ayant eu lieu et aucune demande de renvoi n'ayant été  
689 formulée, nous procédons maintenant à l'examen de détail de l'arrêté concernant les budgets de  
690 fonctionnement et des investissements 2020 en vue des votes finals sur chacun d'eux.

691 Je me réfère au Message no 85, en particulier aux éléments des charges et revenus. En ce qui  
692 concerne le budget de fonctionnement 2020, il se présente comme suit:

693	Total des charges:	Fr.	45'658'100.00
694	Total des revenus:	Fr.	45'820'090.00
695	Résultat (bénéfice):	Fr.	161'990.00

696 La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

697 **Vote final sur le budget de fonctionnement**

698 **À l'unanimité des 47 membres présents, le Conseil général adopte le budget de fonctionnement 2020,**  
699 **tel que présenté par le Conseil communal.**

**LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS**

vu

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo, RSF 140.1);
- le règlement d'exécution du 28 décembre 1981 de la loi sur les communes (RELCo, RSF 140.11);
- le Message no 85 du Conseil communal, du 5 novembre 2019;
- le Rapport de la Commission financière,

**ARRÊTE**

Le budget de fonctionnement de la Ville de Châtel-St-Denis pour l'exercice 2020 est approuvé.

Il se présente comme suit:

Total des charges:	Fr.	45'658'100.00
Total des revenus:	Fr.	45'820'090.00
<b>Résultat (bénéfice):</b>	<b>Fr.</b>	<b>161'990.00</b>

Châtel-St-Denis, le

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

La Secrétaire:

Le Président:

Nathalie Defferrard Crausaz

Jérôme Volery

700 **Le Président.** Nous allons passer au vote final sur le budget des investissements 2020.

701



- 702 **EXAMEN DE DÉTAIL SUR LE BUDGET DES INVESTISSEMENTS 2020**
- 703 **Article premier**  
704 Pas de remarque. Adopté.
- 705 **Article 2**  
706 Pas de remarque. Adopté.
- 707 **Article 3**  
708 **Le Président.** Le Message no 78 concernant la réfection du Pont des Planches à la route de la  
709 Bria ayant été retiré, le total des dépenses nettes d'investissement 2020 en catégorie II est modifié  
710 et passe à 1 085 000 francs.  
711 Modifié. Adopté.
- 712 **Article 4**  
713 Pas de remarque. Adopté.
- 714 **Articles**  
715 **Le Président.** Une modification doit être apportée à cet article: *Le Conseil communal est autorisé à*  
716 *procéder, au cours de l'année 2020, à des ponts de trésorerie communale jusqu'à un montant maximal*  
717 *de ~~1 040 000~~ 982 000 francs suisses (~~1 143 000~~ 1 085 000 francs total investissements nets – 103 000*  
718 *francs financement par prélèvements aux réserves fonds propres).*
- 719 **M. Daniel Jamain, PLR.** Ne faudrait-il pas également apporter une correction à l'article premier, qui  
720 tient compte du report des 58 000 francs dans le montant brut des dépenses?
- 721 **Le Président.** Non, car il s'agit des montants bruts globaux qui regroupent les trois catégories  
722 d'investissement.
- 723 M. Daniel Jamain en prend acte.  
724 Modifié. Adopté.
- 725 **Article 6**  
726 Pas de remarque. Adopté.
- 727 **Article 7**  
728 **Le Président.** Une modification doit être apportée à cet article: *Le Conseil général prend acte des projets*  
729 *d'investissement (en intention) de la Ville de Châtel-St-Denis, en catégorie III, pour un montant en dépenses de*  
730 *~~9 160 000~~ 9 295 000 francs et en recettes de ~~70 000~~ 147 000 francs résultant sur un excédent de dépenses de*  
731 *~~9 090 000~~ 9 148 000 francs, qui pourront faire l'objet d'un Message dans le courant de l'année 2020.*
- 732 Modifié. Adopté.
- 733 **Vote final d'ensemble sur le budget des investissements 2020**

**À l'unanimité des 47 membres présents, le Conseil général adopte le budget des investissements 2020, tel que présenté ci-dessous:**

**LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS**

Vu

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo, RSF 140.1);
- le règlement d'exécution du 28 décembre 1981 de la loi sur les communes (RELCo, RSF 140.11);
- le Message no 85 du Conseil communal, du 5 novembre 2019;
- le Rapport de la Commission financière,

ARRÊTE

**Article premier**

Le budget des investissements de la Ville de Châtel-St-Denis pour l'exercice 2020 est approuvé.

Il se présente comme suit:

Dépenses brutes: Fr.	28'601'160.00	(ce montant comprend les investissements en catégories I, II et III)
Recettes brutes: Fr.	10'137'440.00	(dont 906 000 francs de recettes d'intention)
<b>Dépenses nettes: Fr.</b>	<b>18'463'720.00</b>	

**Article 2**

Le montant des dépenses nettes pour les investissements en catégorie I, déjà votés, s'élève à 8 230 720 francs (17 093 160 francs de dépenses brutes et 8 862 440 francs de recettes brutes).



### Article 3

Le Conseil communal est autorisé à réaliser les nouveaux investissements, en catégorie II, suivants:

2019.079.620	<b>Route de Montreux – Construction d’un trottoir (Message no 79)</b> Ces travaux seront financés par un emprunt bancaire et amortis selon les prescriptions légales.	Fr. 105'000.00
2019.080.620	<b>Service de la voirie – Remplacement de la pelle mécanique (Message no 80)</b> Cet achat sera financé par un prélèvement sur la réserve «véhicules» et amorti simultanément.	Fr. 63'000.00
2019.081.700	<b>Approvisionnement en eau – Interconnexion avec l’AVGG et la commune de Remaufens (Message no 81)</b> Ces travaux seront financés par un emprunt bancaire et amortis selon les prescriptions légales.	Fr. 830'000.00
2019.082.700	<b>Service des eaux – Achat d’un nouveau véhicule (Message no 82)</b> Cet achat sera financé par un prélèvement sur la réserve «véhicules» et amorti simultanément.	Fr. 40'000.00
2019.083.710	<b>Traitement EU – PGEE Mesure 6.9 – Raccordement Prautey (Message no 83)</b> Ces travaux seront financés par un emprunt bancaire et amortis selon les prescriptions légales.	Fr. 42'000.00
2019.084.710	<b>Traitement EU – PGEE Mesure 6.10 – Raccordement Montmoirin (Message no 84)</b> Ces travaux seront financés par un emprunt bancaire et amortis selon les prescriptions légales.	Fr. 5'000.00
	<b>Total des dépenses nettes d’investissements 2020, en catégorie II</b>	<b>Fr. 1'085'000.00</b>

### Article 4

Le Conseil communal est autorisé à contracter les emprunts nécessaires au financement de ces investissements.

### Article 5

Le Conseil communal est autorisé à procéder, au cours de l’année 2020, à des ponts de trésorerie communale jusqu’à un montant maximal de 1 040 000 francs suisses (1 085 000 francs total investissements nets – 103 000 francs financement par prélèvements aux réserves fonds propres).

### Article 6

Chacun des crédits d’investissement prévus à l’article 3 peut faire l’objet d’un referendum conformément à l’art. 52 de la loi sur les communes et à l’art. 23 de son règlement d’exécution.

### Article 7

Le Conseil général prend acte des projets d’investissement (en intention) de la Ville de Châtel-St-Denis, en catégorie III, pour un montant en dépenses de 9 295 000 francs et en recettes de 147 000 francs résultant sur un excédent de dépenses de 9 148 000 francs, qui pourront faire l’objet d’un Message dans le courant de l’année 2020.

Châtel-St-Denis, le

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

La Secrétaire:

Le Président:

Nathalie Defferrard Crausaz

Jérôme Volery

736  
737  
738  
739

**Le Président.** Je tiens à remercier M. Charles Ducrot, Mme Chantal Vasta et son équipe, les Chef-fe-s de service ainsi que l’ensemble de la Commission financière pour leur travail et leur sérieux dans l’élaboration et l’analyse de ces budgets.



740 **05. Divers.**

741 **A. Nouvelles questions**

742 **- no 46 de M. Hubert Demierre (UDC-PAI) relative aux transports scolaires**

743 **M. Hubert Demierre, au nom du groupe UDC-PAI.** Transports scolaires: la galère! Sollicités par  
744 de nombreux parents d'élèves à Châtel-St-Denis, les membres du groupe UDC-PAI demandent  
745 que le Conseil communal prenne le problème du transport scolaire et de l'enclassement des élèves  
746 comme une des priorités de l'année 2020. De nos jours, comment justifier le bien-fondé du très  
747 controversé tirage au sort pour l'enclassement des élèves? Il n'est pas rare que certaines familles  
748 doivent envoyés leurs trois enfants dans trois établissements différents ou que certains enfants  
749 habitant à proximité d'une école traversent notre belle ville afin de se rendre dans une école  
750 complètement à l'opposé de chez eux. Pour nous, c'est une véritable aberration. De plus, le  
751 groupe UDC-PAI, un nouveau concept de bus doit impérativement être mis en place. Il n'est plus  
752 acceptable que certains enfants fassent près de 30 minutes par trajet pour se rendre à l'école et  
753 ceci quatre fois par jour pour certains. Pour nous, l'argument financier ne doit pas être un frein à la  
754 création d'un nouveau système de bus scolaire. La sécurité des enfants, une organisation des  
755 transports scolaires efficace et une certaine logique doivent être les éléments centraux de cette  
756 réflexion.

757 **Mme Christine Genoud, Directrice de la Formation.** Cette question tombe à pic puisque nous  
758 sommes en train de réfléchir à améliorer l'enclassement des élèves. Je vous transmettrai les  
759 informations dès qu'elles seront connues. Le Conseil communal a conscience que les choses sont  
760 parfois difficiles et illogiques.

761 Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

762 **- no 47 de M. Rodolphe Genoud (UDC-PAI) relative aux transports des élèves à la patinoire en**  
763 **véhicules privés (parents)**

764 **M. Rodolphe Genoud, UDC-PAI.** Ceci est une question à titre personnel. Les élèves de notre  
765 Commune ont la chance de pouvoir bénéficier de deux demi-journées à la patinoire des Paccots  
766 dans le cadre des activités scolaires. Voilà cinq ans que j'accompagne la classe de mes enfants  
767 lors de telles sorties. Le transport aller-retour des élèves jusqu'à la patinoire doit être effectué par  
768 les parents et malheureusement, s'il n'y a pas assez de bénévoles ce jour-là, la sortie patinoire  
769 peut tomber à l'eau. Mes questions sont les suivantes:

- 770 1. Ne serait-il pas plus simple que le transport soit organisé avec un bus sans devoir faire  
771 appel aux parents d'élèves ?
- 772 2. Si un accident avec un véhicule privé a lieu sur le trajet avec des conséquences graves  
773 pour un ou plusieurs enfants – ce que je ne souhaite pas -, qui prend en charge les frais de  
774 cet accident ?

775 Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

776 **B. Autres interventions**

777 **- Démission du Conseil communal**

778 **Mme Anne-Lise Wittenwiler, Conseillère communale, Directrice des Affaires sociales et de la**  
779 **Santé.** Voilà que pour moi la dernière séance du Conseil général a sonné, avec un petit pincement  
780 au cœur. Etant à l'Exécutif depuis 2001 jusqu'à ce jour, j'ai eu beaucoup de plaisir à travailler avec  
781 mes collègues de l'Exécutif, lesquels je remercie de leur respect et de leur collaboration. Je pourrai  
782 encore le faire d'en d'autres lieux. De travailler pour le bien de notre population a toujours été mon  
783 premier objectif et cela m'a apporté beaucoup de satisfaction dans mes dossiers. Je remercie  
784 l'ensemble des membres du Conseil général. Je remercie spécialement toutes les personnes qui  
785 ont collaboré avec moi dans les différentes commissions. Je ne pourrais oublier les Chefs de  
786 service à qui j'adresse des remerciements chaleureux pour leur précieuse collaboration, ainsi qu'à  
787 tout le personnel. Je souhaite à M. Figini autant de plaisir à travailler au sein de notre Exécutif que  
788 j'en ai eu personnellement. Ma conclusion se terminera avec ces souhaits: n'oubliez jamais de



789 mettre la population au centre de vos décisions et discussions. Je vous souhaite à tous un joyeux  
790 Noël et une année 2020 plein de succès et de réussite.

791 *Applaudissements nourris de l'assemblée.*

792 - **Travaux à la Route de la Bria**

793 **M. le Syndic.** Le Conseil communal transmet une communication définitive aux membres du  
794 Conseil général concernant les travaux du ruisseau et de la route de la Bria. Ces réponses ont été  
795 également apportées aux membres de la Commission financière lors de nos différentes rencontres.  
796 Comptablement, les charges et les dépenses ont été comptabilisées conformément au budget  
797 initialement prévu aussi bien dans les comptes de fonctionnement que dans les comptes des  
798 investissements. Les subventions ont été versées et comptabilisées également conformément au  
799 prêt voté. La Direction de l'Aménagement, de l'Environnement et des Constructions (DAEC) a  
800 versé à la Commune une subvention de 33 000 francs concernant les travaux du cours d'eau via le  
801 Service de l'environnement, section lacs et cours d'eau, et ceci conformément au rapport technique  
802 de GeoSud. Cependant, aucune demande concernant les travaux de la route n'a été déposée par  
803 la Commune auprès du Service de l'Agriculture, ce qu'elle aurait pu faire puisque cette route est  
804 partiellement agricole. En effet, le Conseil pensait que la demande de subvention était coordonnée  
805 entre les différents services de l'Etat, ce qui n'est apparemment pas le cas. Suite aux discussions  
806 avec la Commission financière, le Conseil communal a fait évaluer le montant de cette subvention  
807 qui se serait élevée à environ 60 000 francs, montant qui ne peut malheureusement pas être  
808 demandé de manière rétroactive. En conclusion, le Conseil communal regrette cette situation qui a  
809 échappé tant au Conseil communal qu'au Service des finances, au service technique et à celui de  
810 la voirie. Conformément aux discussions avec la Commission financière, le Conseil communal et  
811 les Services ont désormais mis en place une procédure et des directives afin d'éviter qu'un tel cas  
812 ne se reproduise.

813 **Mme Annelise Chaperon, Présidente de la Commission financière et au nom de cette**  
814 **dernière.** Comme expliqué précédemment par M. le Syndic, la Commission financière a été  
815 informée lors de la séance du 25 novembre dernier que la subvention des Améliorations foncières  
816 (AF) n'avait pas été demandée lors des travaux de la route de la Bria et que le montant de la  
817 subvention se serait élevée à 62 842 fr. 50. C'est suite à une question posée lors de la séance du  
818 Conseil général du 9 mai 2018 concernant les subventions obtenues dans le cadre des travaux de  
819 la route de la Bria que la réponse donnée en plenum avait éveillé des doutes au sein de la  
820 Commission financière. Par la suite, cette dernière a demandé à plusieurs reprises au Conseil  
821 communal de lui fournir des explications. Cette demande figurait également dans le rapport relatif  
822 aux comptes 2018, dans lequel la Commission financière exigeait une analyse circonstanciée des  
823 raisons et processus ayant abouti à cette erreur. Selon les explications reçues par le Conseil  
824 communal, la demande de subvention n'a pas été effectuée avant le début des travaux comme  
825 l'exige les directives. La Commission financière s'étonne que le service concerné ait oublié de faire  
826 une telle démarche, alors que la subvention concernant les travaux du cours d'eau avait été  
827 déposée dans les délais et a été obtenue. Suite à cet événement, le Conseil communal a établi des  
828 directives pour les demandes de subvention relative à chaque dicastère, lesquelles nous ont été  
829 remises. La Commission financière espère qu'une telle situation ne se reproduise pas à l'avenir et  
830 demande plus de rigueur aux différents Chefs de service pour l'obtention de ces subventions,  
831 surtout si les dépenses figurent dans les charges de fonctionnement car elles ne sont pas  
832 négligeables.

833 **M. Rodolphe Genoud, UDC-PAI.** Ceci est une remarque à titre personnel. Lors du Conseil  
834 général du 9 mai 2018, Mme la Conseillère générale Amélie Genoud demandait si les travaux de la  
835 route de la Bria avaient fait l'objet d'une demande de subvention. La réponse du Conseil communal  
836 à ce moment-là a été: « Oui ». En séance du Conseil général du 15 mai 2019, lors de l'approbation  
837 des comptes 2018, la Présidente de la Commission financière informait d'une communication de la  
838 Commune concernant l'oubli d'une demande de subvention concernant la route de la Bria. La  
839 subvention pour l'endiguement était acquise. Cet objet a été abordé dans notre dernière séance de  
840 groupe lors de laquelle j'ai appris que cet oubli coûte près de 63 000 francs à la Commune. J'ai la  
841 désagréable impression que la Commune a cherché à cacher puis à minimaliser les conséquences  
842 de cette grave erreur. Heureusement que la Commission financière a tenu bon pour faire la lumière  
843 dans cette affaire. Aujourd'hui, je me demande comment le Conseil communal peut donner une  
844 mauvaise réponse à une question aussi précise que celle posée par la Conseillère générale Amélie  
845 Genoud. Je me pose la question comment le Service technique de notre Commune peut passer à



846 côté d'une demande de subvention d'un montant pareil sans que personne ne s'aperçoive de cet  
847 oubli. Je dois avouer que cela me fait beaucoup de souci. J'espère qu'une chose pareille ne se  
848 reproduira plus.

849 Le Conseil communal en prend acte.

850 - **Association des communes de la Veveyse (ACV)**

851 **M. Frédéric Pilloud, PDC.** Par ces quelques mots et suite à l'approbation des statuts de  
852 l'Association des communes de la Veveyse, je tiens à adresser mes remerciements au Conseil  
853 communal pour avoir ouvert la porte à la participation de quatre représentants de nos groupes  
854 politiques aux futurs débats de cette association intercommunale.

855 - **Nouvelles décorations de Noël**

856 **M. Philippe Vial, UDC-PAI.** Je tiens à remercier le Conseil communal pour les magnifiques  
857 décorations de Noël en ville de Châtel-St-Denis.

858 - **Mot du Syndic**

859 **M. le Syndic.** Avec la conclusion de cette séance du Conseil général, arrive la fin de l'année  
860 politique. Une année politique particulièrement chargée pour votre collègue Président du Grand  
861 Conseil notamment au vu du nombre impressionnant de discours qu'il a annoncé dans la  
862 deuxième édition du nouveau Vivre Ici que vous allez recevoir d'ici à quelques jours. Une année  
863 politique exigeante et intense pour votre Conseil communal, impliqué dans des dossiers parfois  
864 complexes et engagé dans des projets motivants et ambitieux. L'année 2019 touche à sa fin et  
865 note cité s'est apprêtée de ses nouvelles décoration lumineuses qui lui donnent un air magique et  
866 féérique pour le plus grand bonheur des petits comme des grands. J'ai déjà reçu – et ce soir  
867 encore - beaucoup de félicitations et d'éloges que je transmets à celles et ceux qui sont les  
868 initiateurs, à savoir la Commission Energie et son Président et les services et le Conseiller  
869 communal en charge du dicastère. Bravo à vous !

870 Il m'est à cœur de remercier également le Secrétaire général, la Cheffe des Finances, l'Ingénieur  
871 de Ville, les Chef-fe-s de service et bien sûr le personnel de la Ville de Châtel-St-Denis. Chaque  
872 jour de l'année, vous vous mettez au service de notre communauté avec beaucoup d'engagement,  
873 de rigueur, de professionnalisme et de passion. Il n'est pas toujours facile d'évoluer dans une  
874 collectivité publique, puisqu'à l'instar des membres du Conseil communal les collaborateurs sont  
875 constamment sous les feux de la rampe, rarement félicités et souvent critiqués. En parlant de  
876 critique, le Conseil communal transmet justement le vœu suivant aux membres du Conseil général  
877 pour l'année 2020: il a été constaté, ces derniers mois, que certains Conseillers généraux  
878 s'expriment ouvertement sur les réseaux sociaux parfois avec ironie ou parfois avec une certaine  
879 agressivité sur des décisions communales, sur des situations particulières escomptant des  
880 changements dans notre Commune. Le Conseil communal vous rappelle que, comme lui, vous  
881 faites partie des organes communaux, conformément au Chapitre 2 de la loi sur les communes  
882 fribourgeoise (LCo). Ces remarques, parfois même ces attaques, ont pu toucher ou même blesser  
883 un membre du Conseil communal, un Chef de service ou un collaborateur. Le Conseil communal a  
884 remarqué que les commentaires postés par certains Conseillers généraux le sont souvent par  
885 manque d'information ou de connaissance de cause, parfois sous le coup de l'émotion ou de  
886 manière impulsive. Dès lors, le Conseil communal vous invite à ne pas hésiter à le contacter pour  
887 obtenir les renseignements dont vous avez besoin. Les Chefs de service nous ont également  
888 assurés qu'ils sont à votre entière disposition, tout comme moi et mes collègues. Continuons donc  
889 ensemble à avancer dans la même direction Continuons ensemble à poursuivre le processus  
890 d'amélioration dans le domaine de la communication entre les différents partenaires communaux.  
891 L'agora de la Commune de Châtel-St-Denis, c'est ici même; c'est bien dans ces locaux que les  
892 débats, les questions ou encore les interventions peuvent et doivent être échangés.

893 Je tiens encore à vous remercier, vous les membres du Conseil général ainsi que son Président,  
894 son Bureau ainsi que son secrétariat, pour votre très bonne collaboration, votre confiance et votre  
895 engagement pour notre commune tout au long de l'année écoulée. Je ne saurais terminer cette  
896 brève intervention sans remercier publiquement Mme Anne-Lise Wittenwiler, notre collègue  
897 Conseillère communale, qui participe à sa dernière séance du législatif ce soir. Anne-Lise, tu t'es  
898 investie durant quatorze années dans ta commune d'adoption, dont neuf au sein de l'Exécutif





899 châtelois. Ton franc-parler, ta sincérité, tes coups de gueule, tes coups de cœur, ta ténacité, ton  
900 expérience et ta sensibilité ont été des atouts précieux dans les réflexions et les décisions  
901 communales. Et je ne parle pas de ce petit accent exotique que tu sais si bien accentuer quand il  
902 le fallait. Merci de nous avoir accompagnés dans cette aventure communale. Ce fut un plaisir et un  
903 honneur. Mais si nos vies politiques se séparent d'ici à quelques jours, nos chemins vont sans  
904 aucun doute continuer à se croiser grâce à l'amitié réciproque qui s'est développée avec tes  
905 collègues. Anne-Lise, je souhaite sincèrement que tu puisses utiliser ton temps libre pour  
906 t'épanouir dans tes hobbies et de profiter de ta famille et de tes amis. Merci Anne. Voilà, au nom du  
907 Conseil communal, je vous souhaite à toutes et à tous ainsi qu'à vos familles et vos proches,  
908 d'excellentes fêtes de fin d'année. 2020 sera une nouvelle année à découvrir. Une année à  
909 découvrir pour aller plus loin, regarder autrement, rêver d'ailleurs, écrire de nouvelles histoires,  
910 changer parfois d'avis, souffler un instant, goûter aux plaisirs simples et savourer chaque instant.

911 **- Mot du Président**

912 **Le Président.** Je tiens également à adresser quelques mots à notre Conseillère communale  
913 démissionnaire et à notre futur membre de l'Exécutif. Anne-Lise, tu as décidé de cesser ton  
914 activité, après une mûre réflexion, qui, je l'espère, n'a pas duré neuf mois. Ton accent nous fera  
915 défaut mais également ton sérieux, ton investissement, ton écoute, ta rigueur sans oublier ton  
916 franc-parler. J'ose penser, Anne-Lise, que tu n'assimiles pas le Conseil communal à un Fritz mais  
917 maintenant tu es comme ton canton natal, libre. Sois fière de tes mandats car tu peux l'être. Je ne  
918 te donne qu'un seul conseil: profite de ton temps libre à partir de l'année prochaine! Nous avons un  
919 petit cadeau pour toi

920 *Le Président remet à Mme Anne-Lise Wittenwiler un bouquet de fleurs sous les applaudissements de*  
921 *l'assemblée.*

922 **Le Président.** Une sage-femme quitte l'Exécutif et un homme sage y entre. Daniel, nous allons  
923 également regretter ton accent mais je me rends compte que j'aurais pu faire un copier-coller du  
924 paragraphe précédent, à part peut-être le Fritz. Non, trêve de plaisanteries, tu sauras apporter à  
925 l'Exécutif tes compétences maintes fois démontrées au sein du législatif. Et un dernier conseil:  
926 profite de ton temps libre avant l'année prochaine.

927 En conclusion, je tiens à remercier tout particulièrement notre secrétaire du Conseil général, Mme  
928 Nathalie Defferrard Crausaz pour ces compétences et son travail, chers aux yeux du Législatif.  
929 *(Applaudissements)*

930 Je tiens encore à vous adresser tous mes vœux, mes chers collègues ainsi qu'à vos familles, pour  
931 ces fêtes de fin d'année. En sortant, n'oubliez pas de rendre les tablettes généreusement mises à  
932 disposition par l'Administration communale et de faire un crochet par la salle de l'Aigle pour  
933 partager un moment d'amitié autour d'un petit apéritif.

934 La séance est levée à 21h27.

**AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS**

La Secrétaire:

Nathalie Defferrard Crausaz

Le Président:

Jérôme Volery